



Numéro de l'acte	2018-71-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018

QUESTION N°2018-71

URBANISME : Elaboration du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse (ex CASO) – Arrêt de projet

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Par délibération du 13 avril 2014, l'ex-CASO a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan de déplacement Urbain et Programme Local de l'Habitat sur son territoire.

Cette délibération a été modifiée le 7 mars 2014 suite à l'intégration des 6 communes issues de l'éclatement de la CCRAVH à savoir Tournehem-sur-la-Hem, Nordausques, Bayenghem-les-Eperlecques, Zouafques, Nort-Leulinghem et Mentque-Nortbécourt, puis le 1^{er} septembre 2015 suite à l'intégration de la commune de Racquinghem.

Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2017 et la création de la CAPSO, le PLUi ne vaut plus Plan de Déplacement Urbain ni Programme Local de l'Habitat, puisqu'il ne couvre pas l'intégralité du nouveau territoire intercommunal.

En juin 2016 se sont tenus les débats au sein des conseils municipaux et le 30 juin 2016 s'est tenu le débat en conseil communautaire sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Il convient de rappeler les 4 axes fondateurs du PADD :

AXE 1 : ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT L'HABITAT

- ✓ Orientations générales en faveur d'un habitat solidaire et durable,
- ✓ Redynamiser l'habitat dans le pôle urbain,
- ✓ Assurer le développement des entités paysagères, par un urbanisme plus durable et économe en foncier.

AXE 2 : ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT LES TRANSPORTS ET LES DEPLACEMENTS

- ✓ Orientations générales en faveur d'une mobilité douce,
- ✓ Améliorer la mobilité des habitants au sein de chaque entité paysagère,
- ✓ Construire un pôle urbain des courtes distances,
- ✓ Renforcer les liaisons entre le pôle urbain et les différentes entités paysagères,
- ✓ Mieux connecter l'audomarois à l'espace régional.

AXE 3 : ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'EQUIPEMENT COMMERCIAL ET LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES

- ✓ Orientations générales en matière de développement économique,

- ✓ Renforcer l'attractivité et le dynamisme du pôle urbain, centre de gravité du territoire et bassin d'emplois,
- ✓ Promouvoir les ressources spécifiques et atouts économiques de chaque entité paysagère

AXE 4 : ORIENTATIONS GENERALES CONCERNANT LE PAYSAGE, LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORECTIERS ET LA PRESERVATION OU DE REMISE EN ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- ✓ Assurer une gestion durable de la gestion en eau,
- ✓ Protéger et valoriser les espaces naturels et les continuités écologiques,
- ✓ Améliorer la qualité du cadre de vie et le paysage,
- ✓ Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et industriels,
- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer la production d'énergies renouvelables.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se compose du rapport de présentation, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du règlement écrit et graphique et des annexes.

Par délibération du 20 février 2018, le Conseil Communautaire a validé le bilan tiré de la concertation et arrêté le projet du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (six abstentions), décide :

- de se prononcer favorablement sur le dossier définitif du projet de PLUi.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 04 juin 2018



Pour le Maire empêché,
La 1ère adjointe, Présidente de séance,

Madame Laurence DELAVAL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018**

Affiché le 05 Juin 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit le quatre juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence DELAVAL, Première Adjointe, Présidente de séance, pour le maire empêché, en suite de convocations adressées à domicile le 29 mai 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
Catherine LAMOOT ayant donné pouvoir à Claude LECAT
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Dominique SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Dominique GODART
Sophie LEBRIEZ ayant donné pouvoir à Alain RICOUART
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 18 présents
- 2 absents non excusés
- 0 absent excusé
- 9 absents excusés avec pouvoir

Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS est nommé secrétaire de séance.